

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 novembre 2021 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan - BOUVERET Maryse - COZ Loïc - FINAND Françoise - BRUCHON Dominique (procuration de DELUCHI Franck) - SEIGLE Philippe - LAMBERT Corine - DEZARNAUD Sylvie - CAIZERGUES Claire - ANTUNES Nathalie - DELUCHI Franck (procuration de ARMANDO Pierre-Louis) - POIPY Lionel - PINGET Marie-Claude (procuration de ROUZIER Frédéric)

Absents (excusés) : ROUZIER Frédéric - ARMANDO Pierre-Louis

Secrétaire de séance : POIPY Lionel

POINT N°1 : DOSSIERS D'URBANISME

1° Déclarations préalables

♦ Installation de panneaux photovoltaïques
Parcelle concernée : section AK N°164
1540, route des écoliers

2° Permis de construire

♦ Extension d'un bâtiment d'habitation
Parcelle concernée : section AB N°211
615, chemin du charpenay
♦ Construction d'une maison individuelle
Parcelle concernée : section AH N°242
Route des écoliers

3° Déclaration d'intention d'aliéner

♦ Parcelles concernées : section AH N°374 et N°281
Route des écoliers

La commune n'est pas intéressée par ces parcelles et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption.

POINT N°2 : INTERCOMMUNALITE

1° Fonds de concours de la communauté de communes

♦ Une somme de 75.900 € a été attribuée à la commune par le biais du fonds de concours mis en place par la communauté de communes EBER, pour financer les fouilles archéologiques au bourg de Tourdan. Une somme de 24.100 € restera à percevoir pour un autre investissement. Les 37 communes de la communauté de communes bénéficient d'une aide financière de 100.000 € pour leurs investissements pendant les 6 ans de mandat.

2° Rapport d'activités de la communauté de communes pour l'année 2020

- ♦ Il fera l'objet d'un débat en conseil municipal lors d'une prochaine séance.

3° Signalétique touristique

- ♦ La signalétique communale est à revoir et à mettre en concordance avec celle projetée par la communauté de communes sur le plan touristique.

4° Plan local d'urbanisme intercommunal

- ♦ Une présentation de la mise en place du PLUi aura lieu lors de la conférence des maires de la communauté de communes le 29 novembre 2021. Les communes devront aborder ce sujet lors de la dernière réunion du conseil municipal de l'année.

5° Réseau de transport en commun d'EBER

- ♦ Une étude est en cours pour faire évoluer l'offre de transport en commun au sein de la communauté de communes. Chaque commune doit se positionner et faire un retour sur les différents scénarii.

- ♦ Une évolution est prévue pour la ligne A qui ne concerne pas directement notre commune. Une ligne C serait aussi créée dans le même secteur.

- ♦ Une ligne B serait créée entre Beaurepaire et Anjou avec 3 scénarios proposés. Le conseil préférerait le tracé Nord : Beaurepaire – Pact – Sonnay – Anjou.

Un test sur 1 an sera réalisé en fonction de l'option retenue.

- ♦ Transport à la demande

Il est proposé de créer une zone TAD sur l'ancienne communauté de communes du territoire de Beaurepaire.

Le TAD ACCESS est réservé au plus de 75 ans, aux personnes à mobilité réduite ou en invalidité. Il est demandé qu'il soit maintenu pour les personnes de plus de 75 ans, à destination de la clinique de Roussillon, ou de Beaurepaire.

- ♦ Observations

Il manquerait un trajet de la commune de Cour et Buis à la vallée de la varèze.

Des emplacements pour le co-voiturage seraient nécessaires.

6° Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Historique

- ♦ En 2001 pour la communauté de communes du territoire de Beaurepaire et en 2002 pour la communauté de communes du pays Roussillonnais, la taxe professionnelle perçue par les communes a été transférée aux intercommunalités. En contre-partie, une allocation compensatrice a été versée aux communes.

- ♦ En 2005, la voirie intercommunale et la gestion de la collecte des ordures ménagères ont aussi été transférées à l'intercommunalité dans les mêmes conditions.

- ♦ Les deux intercommunalités ont fusionné au 1^{er} janvier 2019

La commune percevait alors :

➤ L'allocation compensatrice d'environ 56.000 €

➤ La dotation de solidarité communautaire d'environ 16.000 €

Au 7 février 2018, les deux intercommunalités ont fait fusionner l'allocation compensatrice et la dotation de solidarité communautaire. A partir du 1^{er} janvier 2021, la somme versée annuellement par la communauté de communes à la commune est de 72.000 €.

Délibération

♦ Suite à la restitution aux communes de certaines compétences, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT, qui prévoit une allocation compensatrice de 80.783,35 € pour la commune.

Dotation de solidarité communautaire

♦ Une nouvelle dotation de solidarité va être instaurée par la CC EBER. Elle serait de 1.888,12 € pour notre commune.

POINT N°3 : COUPE DE BOIS SUR PIED

♦ Quatre entreprises ont déposé une proposition pour la coupe de bois sur pied que la commune a décidé de vendre dans les communaux de Pisieu. La commune retient celle de l'entreprise NORMAND Bernard de Beaurepaire pour un montant de 5.425 €.

POINT N°4 : BAIL A FERME DANS LES COMMUNAUX DE PISIEU

♦ Les lots 63, 64, 65, 66 des communaux de Pisieu sont laissés libres par l'exploitant qui prend sa retraite.

Quatre agriculteurs ont fait part de leur intérêt pour la location de ces terrains. Le conseil municipal décide d'attribuer ces lots à M. AUBERT Eric qui les transmettra dans un deuxième temps à son fils qui va reprendre l'exploitation.

POINT N°5 : PROJET DE CHANTIER JEUNES

♦ Un projet de chantiers jeunes est à l'étude en partenariat avec la commune de Pisieu.

♦ Ce projet serait mis en œuvre par l'intermédiaire de l'association Concordia, dans le cadre d'un chantier international réalisé par des jeunes de 14 à 18 ans.

♦ Il consisterait à la mise en place d'un circuit de randonnée pédagogique, dans une démarche environnementale, historique et agricole, avec des travaux restant à définir (pose de panneaux, débroussaillage, entretien de mares, etc...)

♦ Le projet serait mis en œuvre à l'été 2022 pendant 2 ou 3 semaines. Le coût pour la commune serait de l'ordre de 3.000 €.

♦ Un groupe de travail va être mis en place avec des élus des 2 communes.

POINT N°6 : FINANCES

1° : Subventions

♦ La commune a demandé le versement de trois subventions, liées aux travaux au bourg de Tourdan.

91.000 € de la conférence de territoire (solde)

140.000 € au titre du projet structurant (solde)

22.697 € au titre du CPAI (avance)

2° : Plan écoles du Département

♦ Une subvention pouvant aller jusqu'à 80% peut être obtenue sur les travaux dans les écoles.

- ◆ Un dossier sera déposé pour divers travaux d'aménagements ou de rénovation.

3° : Matériel de la cantine

- ◆ Une subvention est espérée et devrait être notifiée prochainement dans le cadre du programme alimentaire de l'Etat.

4° : Préparation du prochain budget

- ◆ Des devis seront demandés :
 - Pour la réalisation d'une deuxième travée au parking rue des terreaux / route des écoliers
 - Pour la mise aux normes du stade communal
 - Pour divers travaux patrimoniaux
 - Pour de petits aménagements (jeu d'enfants, mobilier urbain...)

5° : Gymnastique

- ◆ Les cours vont reprendre le 19 novembre avec pour l'instant un reste à charge pour la commune de 210 €. Une convention va être signée avec le centre social de l'île du battoir qui va mettre à disposition un professeur et gérer l'activité en remplacement de l'ASTA.

POINT N°7 : ECOLES

1° : Réfectoire du restaurant scolaire

- ◆ L'ilot central sera enlevé pour pouvoir ajouter des tables, au vu de l'accroissement du nombre d'enfants inscrits à la cantine.

POINT N°8 : MARCHE

- ◆ Le marché de Noël sera organisé le 19 décembre au lieu du 12 pour ne pas faire de concurrence à celui de Piseu.

POINT N°9 : LOGEMENT

1° Logements rue du billier et grande rue

- ◆ La régie COTTE-BOUTEILLAT ferme ses portes le 31 octobre 2021. Il est décidé de confier la gestion des logements dont elle s'occupait, à l'agence A3A de Beaurepaire en partenariat avec ma gestion locative, à compter du 1^{er} novembre 2021 avec un mandat de un an.

POINT N°10 : TRAVAUX AU BOURG DE TOURDAN

1° Bibliothèque

- ◆ Le mobilier sera livré en janvier après réception des travaux.

2° Mur mitoyen côté Est

- ◆ Il va être enduit très prochainement.

3° Gîtes

- ◆ Les travaux se poursuivent normalement. Il faudra prévoir du mobilier et réfléchir au fonctionnement des gîtes.
- ◆ Idée soumise : faire appel à une école d'étudiants en architecture pour se faire aider pour la décoration intérieure et créer une certaine ambiance.

4° Portail monumental à l'entrée des gîtes

- ◆ Il sera à budgéter car il n'est pas prévu dans le financement des travaux.

POINT N°11 : PATRIMOINE

1° Sacristie de Revel

- ◆ Le chasublier a énormément souffert de l'humidité du fait de la fuite en toiture. Un devis a été demandé pour sa restauration.

POINT N°12 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

1° : nichoirs

- ◆ La matinée du 15 janvier 2022 est bloquée pour le montage des nichoirs au local technique.

2° : prochaine réunion

- ◆ Elle se teindra en mairie le 14 décembre.

POINT N°13 : DEVELOPPEMENT DURABLE

1° : chauffage des bâtiments

- ◆ Un état des lieux du mode de chauffage des bâtiments communaux (mairie, école, etc...) est à prévoir, car le fuel et le gaz ne sont plus adaptés et deviennent des modes de chauffage coûteux amenés à disparaître.

2° : éclairage des bâtiments

- ◆ Une étude est en cours pour remplacer les blocs d'éclairage néons par de l'éclairage « led ».

3° : éclairage public

- ◆ Une étude sera demandée au TE38 pour l'éclairage public, afin de déterminer si de nouvelles zones sont à équiper et pour envisager une gestion plus pertinente de l'éclairage (baisse d'intensité, coupure, suppression de lampes, etc...).

POINT N°14 : PERSONNEL TECHNIQUE

- ◆ Evoqué : accident du travail ayant nécessité un arrêt maladie d'un des agents.
- ◆ Les entretiens professionnels annuels des agents seront réalisés avant fin novembre.

POINT N°15 : DIVERS

1° Alambic

♦ L'alambic sera présent à Revel-Tourdan, en principe du 11 décembre au 18 décembre 2021.

2° Rendez-vous à prendre

- ♦ Avec EPORA pour un état des lieux de la maison « Rosset-Bressand »
- ♦ Avec le CAUE pour le label « villes et villages fleuris »

3° Loup

♦ Plusieurs moutons ont été tués chez un particulier ; il pourrait s'agir d'une attaque de loup.

Le Maire
Yvan ARGOUD

